

71141

.....

SARL A7 MANAGEMENT

Société à Responsabilité limitée au capital de 5.400.000 Francs

33, Boulevard Berthier

75017 PARIS

RCS Paris B 353 787 773 naf : 70.3A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE
DE LA SARL B.G.P.

.....



.....

SARL A7 MANAGEMENT

Société à Responsabilité limitée au capital de 5.400.000 Francs

33, boulevard Berthier

75017 PARIS

RCS Paris B 353 787 773 naf : 70.3A

Rapport du Commissaire aux Apports sur les apports en nature de la SARL B.G.P.

.....

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 30 Novembre 1999, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société à responsabilité limitée B.G.P. dans le cadre de la fusion avec votre société.

1.- EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

1.1.- Sociétés Concernées

La société A7 MANAGEMENT est une société à responsabilité limitée au capital de 5.400.000 Francs dont le siège social est 33, Boulevard BERTHIER 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 353 787 773. Elle a pour activité l'achat, la vente de tous biens, immeubles bâtis ou non, l'acquisition, l'exploitation de fonds de commerce meublés ainsi que la participation dans d'autres sociétés.

La société B.G.P. est une société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs dont le siège social est 33, boulevard BERTHIER 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 417 656 931. Elle a pour objet l'exercice de l'activité de conseil, gestion, études en hôtellerie et immobilier.

La société A7 MANAGEMENT détient les 500 parts de la société B.G.P., soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société B.G.P.. Monsieur Jean-Marc GALABERT est gérant des sociétés A7 MANAGEMENT et B.G.P..

1.2.- But de l'opération

Du fait de la complémentarité des activités des sociétés A7 MANAGEMENT et BGP, il a été jugé opportun d'intégrer dans la société A7 MANAGEMENT des compétences qui lui seront très utiles pour son propre développement. Le rassemblement des activités des deux sociétés dans une seule structure est également apparu opportun sur un plan économique.

1.3.- Bases de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les derniers comptes annuels de chacune des sociétés, soit les comptes arrêtés au 31 Décembre 1998, les sociétés A7 MANAGEMENT et B.G.P. ayant des dates de clôture d'exercice identiques.

1.4.- Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire de cette société qui approuvera la fusion. Toutes les opérations effectuées entre le 1^{er} Janvier 1999 et la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion sera soumise au droit d'enregistrement fixe prévu par la loi. Elle est placée sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôts sur les sociétés et de l'article 816 du même code en matière de droits d'enregistrement.

2.- DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1.-Description des apports

Les éléments apportés par la sarl B.G.P. se décomposent de la façon suivante :

Apports	Description	Valeur d'apport
Eléments financiers :	▪ Dépôts/cautionnements versés	1.000 Frs
Total immobilisations :		1.000 Frs
Actif circulant :	▪ Clients et comptes rattachés	353.620 Frs
	▪ Autres créances	76.291 Frs
	• Disponibilités	290.949 Frs
Total actif circulant :		720.860 Frs
Total actif transmis :		721.860 Frs

2.2.-Passif transmis

Le passif transmis par la sarl B.G.P. à la sarl A7 MANAGEMENT se décompose de la façon suivante :

Passifs	Description	Valeur du passif
Passif exigible:	▪ Dettes fournisseurs	282.966 Frs
	▪ Dettes fiscales et sociales	292.287 Frs
	▪ Autres dettes	2.000 Frs
Total passif exigible:		577.253 Frs
Total du passif transmis:		577.253 Frs

2.3.-Actif net apporté

Actif de la société Hôtel Terminus et des Sports apporté	721.860 Frs
Passif de la société Hôtel Terminus et des Sports transmis	577.253 Frs
Actif net apporté:	144.607 Frs

2.4.-Evaluation des apports

La société A7 MANAGEMENT détient la totalité des 500 parts composant le capital de la société B.G.P..

La fusion projetée s'analyse donc en une restructuration interne du Groupe.

Les biens apportés et les passifs pris en charge ont été repris à leur valeur nette comptable

3.- VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

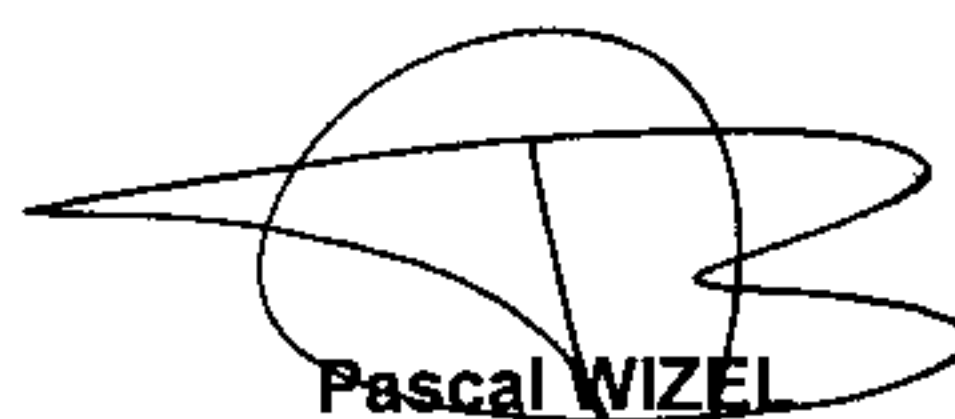
- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4.- CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 144.607 Francs.

L'apport étant fait sur la base des valeurs nettes comptables, le montant de l'actif net apporté conduit à constater un mali de fusion de 417.563 Francs.

Fait à Paris, le 20 Décembre 1999
Le Commissaire aux Apports

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'P' followed by 'WIZEL'.

Pascal WIZEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de PARIS